

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2011.09.076/DAGRI du 1<sup>er</sup> septembre 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à l'adjoint au chef du service Évaluation des médicaments**

NOR : ETSX1130726S

Le président de la Haute Autorité de santé,  
Vu l'article R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;  
Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé ;  
Vu la décision n° 2009.03.007/DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement du chef du service Évaluation des médicaments, délégation est donnée à M. Jacques Ropers, son adjoint, pour signer, en mon nom et dans la limite des attributions du chef du service Évaluation des médicaments, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de son service, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 € HT par engagement.

#### Article 2

La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

*Le président,*  
PR J.-L. HAROUSSEAU